

# UNE MAISON DU XVIII<sup>E</sup> SIÈCLE À DONZÈRE

*À l'occasion de la rénovation de la « Maison Bouvier », nous reprenons l'étude de Colette Perrin et d'Odette Peloux sur l'histoire de cette maison, parue dans les Recherches Donzéroises de 1990.*



La façade de la maison vers 1990

**P**assant par la rue Sarcey de Sutières, par exemple en allant à la Fontaine Vieille, on remarque une grande maison dont la façade est ornée de sculptures et les balcons de balustrades en fer forgé. Les lignes souples et charmantes de celles-ci évoquent le XVIII<sup>e</sup> siècle. Et en effet, cet

immeuble date de la fin de ce siècle. Bien sûr, il n'est pas comparable aux hôtels nobles de cette époque qu'on peut voir dans la région (hôtel de Roqueplane à Viviers, hôtel de Simiane à Valréas, etc...) qui furent dessinés par des architectes en renom. Nous n'avons ici que l'habitation d'un bourgeois de Donzère, construite par des entrepreneurs locaux. Cependant,



la recherche décorative dont elle témoigne mérite que nous l'examinions de plus près et que nous évoquions le personnage qui est à son origine... et aussi les vicissitudes de son sort au cours des décennies.

### À qui doit-on cette maison ?

C'est à Louis Thimoléon Bouvier qui, pendant la seconde moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle a vécu à Donzère et a participé activement à la vie de la communauté. Né à Donzère le 18 novembre 1716, décédé le 25 février 1807, il est le fils de Sieur Joseph Bouvier et de demoiselle Olympe Durand, famille donzéroise déjà implantée à Donzère au XVII<sup>e</sup> siècle. En effet, son arrière grand-père, Guillaume Bouvier M<sup>e</sup> chirurgien épouse en 1648, Marie Polyxane de Fayn, elle-même de souche donzéroise. Un de leurs fils, Joseph, épouse Marie Chapellier, originaire du Limbourg et c'est un de leurs fils, Joseph, qui sera le père de Louis Thimoléon... et de 9 autres enfants. Famille de marchands, on voit peu à peu son ascension au cours des XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècle jusqu'à Louis Thimoléon qui va bientôt, et surtout après la mort de son père en 1744, occuper le devant de la scène. Marchand lui-même, tout comme son frère Joseph, les textes parlent de lui à ce titre à partir de 1745, il réside désormais dans le domaine de Robinet qui appartenait à son père. D'ailleurs, sacrifiant à la mode, il ajoutera bientôt ce nom au sien et signera Bouvier de Robinet.

Il a toutes facilités grâce au port du même nom, pour assurer le commerce des denrées transportées par voie d'eau, tel le charbon. D'une façon plus modeste, aux habitants de Donzère, il vend diverses marchandises, entre autres des grains (céréales). Par ailleurs, il prête de l'argent, tout comme d'autres familles aisées de Donzère, en quelque sorte un rôle de banquier qu'il partage avec certaines familles donzéroises, comme noble Louis de Fournas, seigneur de Fabre, Sieur Philibert Quintin, capitaine châtelain, Sieur Jacques Prieur, maître

de la poste. Ces prêts étaient accordés, en général pour une durée de 1 an, "à



la cote 20<sup>ème</sup>" et ce, soit pour payer des impositions en retard, soit pour acheter des grains, soit pour l'entretien de la famille, ce qui en dit long sur les difficultés financières supportées par une partie de la population.

Il accroît peu à peu sa fortune. Avec le domaine de Robinet (312,5 cannes carrées soit 1 250m<sup>2</sup>), qui comprend en dehors des bâtiments d'habitation, l'auberge de mariniers avec sa chapelle, jardins, terres, bois, hermes et qu'il habitera longtemps, il est propriétaire de plusieurs maisons : une rue Montant à la Double, une rue de Largentière (n°4). D'ailleurs en 1760, il fait l'acquisition de la maison voisine, comprise entre les rues des Consuls et Prince de Conti, ce qui lui donne une demeure de 48 cannes carrées (192m<sup>2</sup>) qu'il déclare d'ailleurs habiter en 1791. C'est une surface importante pour une maison du village. Bien entendu, il a des terres, vignes, pré, des bois. il en achète d'ailleurs fréquemment et à la déclaration des biens fonciers en 1791, il déclare 2 jardins, 35 terres et vignes, 1 pré, 1 bois, 3 hermes soit au total, y compris le domaine de Robinet de 115 sétérés (28,500 ha). À cela s'ajoute sa propriété de Pierrelatte de plus de 5 salmées (plus de 5 ha).

C'est quelqu'un plein d'activité, de projets. À toutes ses opérations





commerciales, de prêts, d'acquisitions, il va ajouter, à l'âge de 70 ans, en 1787, la construction d'une maison, d'une grande et belle maison, située dans l'actuelle rue Sarcey de Sutières.

D'après son testament (M<sup>e</sup> Candy, notaire à Montélimar) daté du 8 pluviôse An 13 (29 janvier 1805), 4 nièces sont ses héritières : Anne Bouvier, fille de



son frère Alexandre, épouse de Barthélémi. Barthélémi, habite Pierrelatte et hérite tous les biens qu'il possède à Pierrelatte, Gabrielle - Catherine Bouvier, veuve de Philibert Sarcey, résidant à Lyon, Jeanne Bouvier, fille de son frère Joseph, épouse de

Hyacinthe Villemain, membre très actif dans l'administration de la commune de Donzère, commissaire greffier, géomètre. Des sommes d'argent leur sont léguées et une quatrième nièce, Guy Aimée Bouvier, née à Lyon, habitant Donzère est sa légataire universelle pour tous ses autres biens présents et à venir, sans autres précisions, concernant les importantes possessions que Louis Thimoléon Bouvier possédait à Donzère. D'après le cadastre napoléonien de 1810, une grande partie de ces immeubles est passée à la famille Sarcey de Sutières à la suite probablement d'arrangements familiaux et ils resteront encore dans la famille pendant de longues années.

Nous venons de voir sa vie privée, son ascension dans la société donzéroise. Il était "*marchand*" Bientôt, il sera qualifié de bourgeois. On le compte parmi les familles aisées de Donzère. S'il n'est pas le plus riche, en effet c'est Jacques Antoine Philibert Quintin avec 400 sétérées de biens fonciers, il a tout de même une belle aisance. Aussi va-t-il tout naturellement être amené à jouer un rôle dans l'administration de la communauté. 1<sup>er</sup> consul en 1746, en 1747-48, il est ensuite conseiller en 1752-53, 1760-61, de 1764-65 à 1766-67, 1769-70 et en 1773-74 jusqu'en 1778-79. Il est donc mêlé de près à toute l'activité de la commune ; il doit faire face à toutes ses difficultés, en particulier aux problèmes financiers ainsi qu'à ceux du ravitaillement de la population. Le blé est rare et on doit parfois le faire venir de très loin.

À partir de 1789, il va continuer à faire partie de ce qui est devenu la municipalité. En 1790, il fait fonction de maire, à la place de Jacques Antoine Prieur, malade. Aux élections du 13 mai 1791, il le remplacera et occupera les fonctions de maire jusqu'à la réaction thermidorienne. Il va devoir faire face à une situation qui devient, au cours des années, de plus en plus difficile. À de lourdes charges financières, aux dettes s'ajoutent les problèmes de subsistances, aggravés par les passages de troupes qu'il faut ravitailler. Donzère est situé sur la grande route et près du Rhône ; les voyageurs sont nombreux qui passent et s'arrêtent à Donzère. Les auberges doivent, en conséquence, assurer leurs repas; on a compté jusqu'à 100 personnes par jour. On fait venir du blé de Marseille où est signalée l'arrivée de bateaux, de Nice, des bassins de la Saône et de la Loire. En 1792, le manque de grains oblige à fixer le prix du blé et rationner le pain. Difficultés dues surtout à la guerre qui entraîne des réquisitions de toutes sortes : charrettes, chevaux, céréales, viande, réquisitions qui se heurtent à beaucoup de résistance, de







la part de la population. Problèmes de police intérieure : vols de bois, de blé, troubles religieux. Il faut protéger le curé assermenté Garen que plusieurs personnes voulaient empêcher de célébrer l'office. Grande agitation dans la Chapelle des Pénitents et la municipalité demande l'aide de 100 hommes de la garde nationale, cantonnée à Montélimar.

Le 11 Germinal An III (2 avril 1795), toute la municipalité dont Louis Thimoléon Bouvier, maire et les 2 officiers municipaux Jacques Antoine Philibert Quintin et Hilaire Prieur est remplacée par une nouvelle municipalité. Ce qui est remarquable c'est que cette dernière décide d'envoyer à Bouvier, Quintin et Prieur une lettre dans laquelle elle reconnaît qu'ils "*avaient constamment mérité la confiance du peuple*".

Le 21 Germinal An IV (12 avril 1796), il est nommé commissaire répartiteur pour établir le rôle des contributions foncières. Et le 15 Vendémiaire An VI (3 octobre 1797), il est nommé par un arrêté du Directoire du département, président de la municipalité provisoire

du canton. Donzère est, en effet, pour quelques années, chef-lieu d'un canton qui comprend au début 9 communes et termine avec 6.

Le 29 Thermidor An VII (18 août 1799), son état de santé oblige à prendre 2 décades de congé et à aller aux eaux à Pont-de-Barret. Sa dernière présence comme président de l'administration municipale du canton figure en date du quatrième complémentaire An VIII (22 septembre 1799). il a 83 ans. Remarquable vitalité de cet homme qui après une vie bien remplie au service de ses compatriotes, s'éteint à l'âge de 90 ans (25 février 1807) dans ce Donzère qu'il n'avait jamais quitté.

*Colette Perrin*

### **Histoire de cette maison**

Cette maison avait été commencée en 1786 par "*l'entrepreneur de batiments*" François Filiatreau qui abandonna en 1787. Elle fut reprise en 1788 par Joseph Paunie "*maître maçon et entrepreneur de battiments*" de Pierrelatte et Jean Lascorrège "*aussi m° maçon habitant la ville d'Orange*" après un bail à prix-fait qui fait état de malfaçons et décrit minutieusement les travaux nécessaires à la réfection et à l'achèvement de l'immeuble. (A.D.D. 2E 15 750). Etaient-elle terminée début 1791 ? Il ne le semble pas, car, faisant sa déclaration de biens en mai 1791, Louis Thimoléon Bouvier dit habiter rue de l'Argentière (l'actuel n°4). En mai 1792, elle était achevée, mais le procès entre Bouvier et Filiatreau durait encore (A.D.D. L 1 573). Il est probable que Louis Thimoléon Bouvier l'occupe à ce moment-là et ce jusqu'à sa mort en 1807.

Ce qui est sûr, c'est que sur le cadastre napoléonien (établi à Donzère de 1810 à 1817), elle fait partie de la section C, dite du Devoy, parcelle n° 244, avec l'indication "*fabrique d'indiennes*" à la matrice. Le terrain attenant, lui, porte le n° 243 et il est noté "*pâturage*" sur la matrice. Les deux appartiennent à Aimé





Plan rez de chaussée

Plan 1<sup>er</sup> étagePlan 2<sup>e</sup> étage

Louis Claude Philibert Sarcey de Sutières qui possède par ailleurs la grange-auberge de Robinet et de nombreuses terres.

Or, nous savons que le 20 avril 1808 *“le sieur Joubert fils entrepreneur de la fabrique d’indienne de Donzere”* remet à la Mairie une *“pétition”* demandant l’autorisation d’agrandir le lavoir public de Font Achard *“pour le lavage de ses indiennes. “Le Maire et son adjoint... considérant... que l’établissement... que propose ledit Joubert aura l’avantage de vivifier le commerce et et d’employer nombre de bras inutiles”...* donnent leur accord et envoient *“l’arrêté”* à *“Monsieur le Sous-Prefet”* à effet d’obtenir son homologation (A.D.D. 1 D 2). Les indiennes, étoffes de coton imprimées, avaient une grande vogue à cette époque. Nous savons peu de choses sur cette fabrique d’indiennes.

En 1813, elle emploie 30 ouvriers dont 10 imprimeurs et elle a produit au cours du quatrième trimestre 500 aunes (environ 600 m) indiennes et 2 000 aunes (environ 2400 m) en mouchoirs. Mais les affaires marchent mal: *“avec*

*le même nombre d’ouvriers que les trimestres précédent, il ne c’est fait que la moitié d’ouvrage, n’ayant pas suivi les travaux régulièrement atandut la pénurie du commerce qui rendi les ventes presque nuls”* (A.D.D. 7 F 1). De fait, la fabrique dut fermer, car on n’en trouve pas mention dans les Statistiques de la Drôme, 2<sup>e</sup> édition, 1835, de Delacroix qui sont pourtant fort complètes. Entre temps, Sarcey de Sutières était



devenu un notable, puisque, nommé maire en 1821, il le restera jusqu’en 1830 (c’est à dire à la fin du règne de Louis XVIII et pendant le règne de Charles X, période de gouvernement des Ultras). Mais, le 8 juin 1843, *“le sieur Sarcey donne au gouvernement (représenté par le Sous-Préfet de l’arrondissement et le lieutenant de gendarmerie Guillot) par bail a loyer pour 3, 6 ou 9 années a partir au 1er janvier 1844, une maison sise a Donzère... dont il est propriétaire pour loyer la brigade a cheval de gendarmerie de cette résidence, dans laquelle toute fois il est réservé quelques locaux”* et ce pour le prix annuel de 600 F (A.D.D. 35 N 5/1). Suit l’exposé des travaux que devra faire faire



Monogramme de Louis Thimoléon Bouvier (imposte de la porte d’entrée)





le propriétaire pour l'installation du secrétariat, d'un magasin d'avoine, d'une chambre de sûreté, d'une sellerie et d'une écurie avec stalles pour 6 chevaux. Cette dernière paraît avoir pris place, non dans la maison, mais dans un bâtiment annexe comportant aussi "un grenier à fourrage assez spacieux pour contenir... l'approvisionnement d'une année". La brigade aura la jouissance d'une vaste cour et d'un petit jardin "au fond duquel le propriétaire fera construire un cabinet d'aisance qui n'existe pas". Le 15 avril 1879, Mme V<sup>ve</sup> Sarcey de Sutières, née Zoé Barnier, renouvelle le bail pour 9 ans avec le Sous-Préfet de Montélimar "au nom et pour le compte du département, assisté du Capitaine commandant la gendarmerie de l'arrondissement".

Le prix du loyer annuel est porté à 1 000 F. La propriétaire s'engage à faire faire un certain nombre de travaux d'entretien (blanchiment des murs, réparations aux planchers et aux carrelages, etc...) ou d'amélioration (construction d'une chambre de sûreté pour femmes, installation d'un lavoir dans la cour, à côté de l'abreuvoir, etc...). Ce dernier cesse d'être utilisé lorsque, en 1887, la brigade de gendarmerie "à cheval" devient "brigade à pied".

En 1892, maison et dépendances passent aux mains de Pierre Siaux, auquel succédera, en 1910, Claude Léon Siaux, négociant à Bourg-Saint-Andéol, puis Jules Marie Siaux, négociant en charbon à Montélimar.

Mais on construit une gendarmerie à la sortie sud de Donzère et le 1<sup>er</sup> mai 1937 la brigade quitte la maison Siaux. Ce que tout le monde appelle "l'ancienne gendarmerie" va être loué à des particuliers, partagé en 4 appartements (1 au rez-de-chaussée, 2 au 1<sup>er</sup> étage et 1 au second) et un local à usage commercial. Le bâtiment annexe - l'ancienne écurie - servira d'entrepôt pour le commerçant en grains installé dans la maison.

En 1971, les héritières de Jules Siaux, c'est à dire M<sup>me</sup> V<sup>ve</sup> Siaux et ses filles



M<sup>me</sup> Trescares née Gisèle Siaux et M<sup>me</sup> Bouchet née Roberte Siaux, vendent les 2 parcelles à M. et M<sup>me</sup> Serge Reynaud. Mais les locataires quittent peu à peu des logements devenus vétustes. Les derniers partent en 1972. Et la maison n'est plus qu'un entrepôt pour le matériel de



La Gendarmerie vers 1915. Sont présents, de gauche à droite, le gendarme Chappelat, sa femme et leur fille, le gendarme Bourjaillat avec, à sa droite, Louise Mouret et sa sœur aînée, un gendarme non identifié, et le gendarme Chabert avec, à sa gauche, Rose Faure et Rose Benoit

menuiserie de l'entreprise Reynaud. Un sort particulier attend le beau portail qui fermait la cour. Primitivement, cette fermeture comprenait certainement une porte piétonne et un portail pour les véhicules. Lorsqu'on construisit l'abreuvoir pour les chevaux des gendarmes, la porte piétonne disparut. Seul resta le portail. M. Reynaud ayant



besoin d'un large passage pour les camions de bois, démolit l'abreuvoir inutilisé depuis longtemps. Le portail, trop petit pour cette ouverture, fut acheté par la municipalité pour clore la cour de la mairie. Flanqué de dormants, bien rénové, il témoigne de la magnificence de la maison Bouvier.

*Odette PELOUX*

### **La maison aujourd'hui**

Il y a quelques années, la maison, les écuries et le terrain attenant ont été rachetés par la société XXX en vue d'une rénovation complète.

Sous la direction de Messieurs François Van Alder Weirelp et Franck Lay les travaux ont débuté en début d'année. Le programme de rénovation comporte la création d'appartements dans la maison et les écuries et de "maisons mitoyennes" avec jardin privatif au fond du terrain. Une piscine est également prévue.

La maison sera restaurée dans le souci de la conservation de ses particularités architecturales, de ces ouvertures et des ferronneries. À l'intérieur, le hall l'escalier et la rosace du plafond seront conservés.

La restauration des sculptures de la façade a été réalisée dans le respect des modèles existants.

Outre la conservation de ce bâtiment rare pour Donzère, gageons que cette restauration sera de nature à valoriser ce quartier.

